



N° 1096-2016/ARR/DJA/SSACA

Date du : 03/06/2016

Rapport de présentation

OBJET : désignant les membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat à la commission d'agrément des candidats à l'adoption

PJ : un projet d'arrêté

La délibération n° 58-2008/APS du 9 octobre 2008 *relative à la commission d'agrément des candidats à l'adoption*, prévoit en son article 2, que la commission soit notamment composée de « *deux membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat, proposés par ce dernier ou leurs suppléants [...] désignés pour trois ans par le président de l'assemblée de la province Sud* ».

A cet effet, est soumis à votre approbation, sur proposition de la présidente du conseil de famille des pupilles de l'Etat, la désignation à la commission d'agrément des candidats à l'adoption, en qualité de membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat, de :

- **Mme Jocelyne Chenevier-Le Moigne**, présidente de l'association pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et de l'adulte en Nouvelle-Calédonie (ASEA-NC) en qualité de titulaire, suppléée par **Mme Catherine Peyrache**, chargée de mission au collectif HANDICAP ;
- **Mme Jacqueline Johnston**, présidente de l'association de la croix-rouge en qualité de titulaire, suppléée par **Mme Lydia Jurin**, conseillère municipale de la commune de Farino.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

**Le directeur juridique et d'administration
générale**

Alexandre Brianchon